

Robert Redslob (1882-1962) et la « spiritualité jeune, enthousiaste et profondément saine » des Baltes

Philippe Edel

Pendant la première moitié du XX^e siècle, Robert Redslob était connu comme un éminent spécialiste français du droit constitutionnel et du droit international public, notamment pour ses travaux sur le droit des peuples. Très attaché à sa région natale et grand amateur de randonnées en montagne, il était aussi apprécié en Alsace pour les nombreux ouvrages qu'il publia sur les sites alsaciens et les sentiers des Vosges. Sa spécialité juridique l'a amené à s'intéresser avec bienveillance aux problèmes internationaux auxquels la Lituanie était confrontée pendant l'entre-deux-guerres. Consulté par le gouvernement lituanien, il défendit sa cause dans la presse française et se rendit à plusieurs reprises en Lituanie où il fut honoré par les plus hautes autorités du pays. Il accompagna également des étudiants lituaniens venus étudier à Strasbourg.



Robert Redslob

Robert Redslob est né en 1882 à Strasbourg dans une famille de pasteurs et de professeurs. Son grand-père maternel, industriel, était président de la chambre de commerce de Colmar et vice-président de la chambre haute du Landtag d'Alsace-Lorraine.¹ Après des études secondaires au Gymnase protestant, il entama en 1900 des études de droit, de philosophie et d'économie politique à l'université de Strasbourg, puis à celle de Berlin. Avocat au barreau de la capitale alsacienne, il prépara sa thèse de droit pénal sur la prise en compte des facteurs personnels dans le quantum des peines.² Docteur en droit en 1909, il commença sa carrière à Strasbourg comme *privatdocent* de droit pénal et de philosophie du droit, puis de 1913 à 1918, comme professeur ordinaire de droit public à l'université de Rostock, grande cité du Mecklembourg au bord de la Baltique, dont il devint doyen de la faculté de droit. Durant cette période allemande, il se consacra à plusieurs travaux sur le droit des peuples sous la Révolution française et sur le système de gouvernement parlementaire. Sa théorie sur le parlementarisme influença un grand nombre d'hommes

¹ Rappelons que l'Alsace-Lorraine fit partie de l'Empire allemand de 1871 à 1918.

² Norbert Olszak et Léon Strauss, « Redslob Robert », *Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne*, 1998, Tome 30, p. 3113-3115.

politiques allemands au moment de l'élaboration de la constitution de Weimar. Après le retour de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918, Redslob revint à Strasbourg. Les autorités françaises, ne reconnaissant que partiellement son cursus universitaire allemand, le nommèrent en 1919 d'abord chargé de cours, puis professeur adjoint et enfin professeur sans chaire à la faculté de droit de Strasbourg. Après avoir enseigné l'histoire des traités, il devint titulaire de la chaire de droit international public. Il s'illustra dans cette discipline avec plusieurs ouvrages majeurs (dont *Histoire des grands principes du droit des gens*, 1923, *Théorie de la Société des Nations*, 1927, et *Le principe des nationalités*, 1931) – certains paraissant également en allemand, anglais et polonais – et des collaborations régulières à plusieurs revues spécialisées françaises et étrangères qui marqueront des générations de juristes. Sa notoriété en la matière lui valut d'être invité à intervenir à l'Académie de droit international de La Haye et à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, et ceci dès leur création dans les années 20. Il effectua aussi des missions d'enseignement et de conférences en Belgique, Angleterre, Espagne, Yougoslavie et Pologne, notamment à Cracovie et Lviv.

C'est au début des années 30 que Redslob rencontra pour la première fois Juozas Urbšys, probablement quand celui-ci était encore premier secrétaire à la Légation de Lituanie à Paris. La crise de Memel / Klaipėda venait en effet d'éclater quand le gouvernement lituanien démit en 1932 le directoire du Territoire de Klaipėda, coupable de s'être rendu à Berlin sans son autorisation, puis avait dissous l'assemblée du territoire. L'affaire fut portée devant le Conseil de la Société des Nations et un avis consultatif demandé à la Cour permanente de justice internationale (CPJI) de La Haye pour savoir si la conduite du gouvernement lituanien était conforme au Statut de 1924.³

Outre cette consultation juridique, Redslob se rendit en Lituanie à plusieurs reprises (1932, 1935, 1936) dans le cadre des « missions de propagande universitaire en Europe orientale » organisées par l'université de Strasbourg avec le soutien du gouvernement français.⁴ Grâce à son rapport de mission,⁵ nous disposons de plus de détails sur son séjour de 1935, lors duquel il donna deux conférences à Kaunas. La première, à l'université Vytautas-le-Grand, porta sur le problème de la sécurité internationale. Introduite par le recteur Mykolas Römeris, elle réunit près de 300 personnes, dont une vingtaine de professeurs. La seconde se tint à la Société lituano-française et porta sur le principe des nationalités. Redslob fut introduit par son compatriote Raymond

³ Voir à ce sujet : Julien Gueslin, *La France et les petits États baltes : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)*, thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2004.

⁴ Philippe Edel, « L'Université de Strasbourg et la Lituanie durant l'entre-deux-guerres », in : *Historia Universalis in Lithuania. Mokslu Darbai*, Lietuvos edukologijos universiteto leidykla, Vilnius, 2017, tome 3, p. 189.

⁵ *Rapport de Robert Redslob sur sa mission en Lituanie, Lettonie, Estonie et Finlande*, février-mars 1935, Archives Départementales du Bas-Rhin (ADBR), dossier 1007W1436.

Schmittlein qui enseignait la langue et la littérature française à l'université. L'assistance, d'environ 360 personnes, se recruta parmi les milieux cultivés lituaniens parlant le français. Il y reconnut également certains de ses anciens étudiants de l'Académie de La Haye.

Durant ce séjour dans la « capitale provisoire » de la Lituanie, Redslob fut reçu en audience privée par le président de la République Antanas Smetona, le président du Conseil Juozas Tūbelis, le ministre des Affaires étrangères Stasys Lozoraitis, ainsi que les ministres de la Justice et de l'Instruction publique. Comme il le note dans son rapport de mission, la conversation se fit en latin, faute d'une autre langue commune. Profitant de son séjour en Lituanie, il se rendit également à Klaipėda, accompagné de Juozas Urbšys, devenu chef du département politique du ministère lituanien des Affaires étrangères.

Outre celles déjà citées, Redslob rencontra de nombreuses autres personnalités lituaniennes qui désiraient faire sa connaissance lors de réceptions données en son honneur : le bourgmestre de Kaunas, des diplomates et hauts fonctionnaires du gouvernement, plusieurs patrons de presse et journalistes dont le fondateur de l'agence de presse officielle ELTA Joseph Ehret, de nombreux officiers, des professeurs d'université et des artistes dont Vytautas Kazimieras Jonynas. Comme le souligna le chargé d'affaires français Neyrac, la venue de Redslob avait aussi été l'occasion de réunir pour la première fois les autorités universitaires de Lituanie dans les locaux de la Légation de France. Lors de son séjour, le président Smetona nomma Redslob grand-officier dans l'ordre de Gediminas. Les insignes lui furent remis par le ministre Tonkūnas. Clin d'œil de l'histoire, Redslob note dans son rapport que les discours lors de la remise de la distinction furent échangés en allemand.⁶

La mission de Redslob en ce début d'année 1935 se poursuit en Lettonie, en Estonie et en Finlande, qui, au lendemain de la Première guerre mondiale, s'étaient libérés du joug tsariste et ne désiraient tomber désormais ni sous celui de l'Allemagne nazie, ni de la Russie bolchévique. Partout, il prit soin lors de ses conférences d'exprimer quelques considérations sur les pays dans lesquels il parlait « *sur leur histoire, sur l'héroïsme qu'ils avaient mis à conquérir leur indépendance, sur leur patriotisme, sur la grandeur de leurs traditions* ». Il nota qu'il y avait dans ces quatre peuples baltes « *une spiritualité jeune, enthousiaste et profondément saine. Ces peuples, ayant évincé une ancienne aristocratie et haute bourgeoisie d'essence étrangère, sont en train de se reconstituer une classe intellectuelle et dirigeante avec des éléments qui viennent de la terre. Chaque paysan, s'il le peut, envoie un fils à l'université, fait dont résulte, il est vrai, un encombrement des écoles supérieures et des carrières qu'elles ouvrent. À cet effort*

⁶ Rapport, ADBR, *op. cit.*, p. 3.

d'ascension des classes sociales s'ajoute une soif d'apprendre, généralement répandue dans ces populations rajeunies et ayant la fierté de disposer d'elles-mêmes. Le soin avec lequel sont perfectionnées ces institutions d'éducation nationale va de pair avec cette tendance.»⁷

De retour en France, Redslob rendit public ses impressions dans deux articles publiés dans la prestigieuse *Revue politique et parlementaire*. Dans le premier, consacré aux trois États baltes,⁸ il retrace l'image telle qu'elle lui est apparue et déjà déflorée dans son rapport de mission. Il insiste notamment sur la vigueur de la jeunesse dans ces pays qui viennent de conquérir l'indépendance et la liberté, et leur investissement dans la connaissance. Concernant l'enseignement supérieur, il note que « *ce sont des universités de haute culture qui tiennent un rang des plus distingués dans le monde savant de notre époque. Elles ont même cette supériorité sur bon nombre d'universités occidentales de pratiquer la connaissance simultanée de plusieurs langues et de bénéficier ainsi plus largement de l'esprit universel.* »⁹

Concernant leur régime politique, il reconnaît que, malgré l'adoption de constitutions, les parlements sont relégués dans l'ombre dans les trois pays et que la démocratie représentative fait place à un exécutif fort. Il estime cependant qu'on le qualifie trop hâtivement de dictatorial. Il estime que « *ce resserrement des énergies se trouve soutenu par la conviction très largement assise que ce sacrifice temporaire est consenti par la nation en des heures de difficulté, de construction et de péril extérieur* ». Redslob s'inquiète en effet du contexte international. « *Qu'advient-il de ces trois peuples baltiques ? Cette question se pose, angoissante, à l'heure où de sombres nuages s'accumulent à l'horizon et semblent annoncer la tourmente.* » Et de conclure : « *Ils regardent vers la France. Elle a envers eux des devoirs. Que dis-je, ces devoirs incombent à tout le monde civilisé. Car si ces Pays baltes devaient sombrer sous un nouvel assaut de l'impérialisme conquérant, c'en serait fait de la justice et ce serait la fin du droit des gens.* »¹⁰

Dans le second article, il revint sur l'affaire de Klaipėda.¹¹ Alors que l'Allemagne se plaignait que le Territoire de Memel lui avait été arraché « en pleine paix », allusion à son attribution à la Lituanie en 1924 par les quatre grandes puissances alliées, Redslob répondit que Memel fut cédé en 1919 à Versailles par l'Allemagne à ces quatre puissances « *avec le droit d'en disposer à leur gré* ». Conscient peut-être de la faiblesse de cet argument en matière de droit des gens, il précisa que, « *si le principe des nationalités est en conflit avec celui*

⁷ Rapport, ADBR, *op. cit.*, p.15.

⁸ Robert Redslob, « Les États baltes », *Revue politique et parlementaire*, Paris, n°489, 10 août 1935, p.310-315.

⁹ Robert Redslob, *art. cit.*, p. 314.

¹⁰ Robert Redslob, *art. cit.*, p. 315.

¹¹ Robert Redslob, « La Lituanie en face de l'Allemagne », *Revue politique et parlementaire*, Paris, n°493, 10 décembre 1935, p.475-480.

des frontières naturelles, nécessaires à un État s'il doit être viable, il doit parfois s'incliner devant des valeurs qui l'emportent sur lui. » Il y inclut l'accès à la mer et estime ainsi que l'État lituanien peut prétendre à un port pour s'assurer une issue maritime, car « *c'est une question d'existence.* » Quant au respect du « *groupe ethnique d'essence allemande* » qui vivait sur le territoire, il estima qu'il était assuré par le Statut de 1924.

Les contacts de Redslob avec les Lituniens prirent aussi corps à Strasbourg. Dans les années 30 en effet, de nombreux jeunes Lituniens vinrent étudier dans les universités françaises. Entre 1927 et 1940, leur nombre s'éleva à 1 838, dont un dixième vinrent à Strasbourg, essentiellement pour étudier la médecine (71) et la pharmacie (21), mais aussi pour le droit (15).¹² Parmi eux, on retiendra tout particulièrement le cas de Bronius Kazlauskas (1910-1996). Licencié en droit de l'université Vytautas-le-Grand de Kaunas en 1935, il obtint une bourse de l'Université catholique de Lituanie pour pouvoir préparer son doctorat en France. S'il choisit l'université de Strasbourg, c'est qu'il était attiré par le prestige de ses professeurs du cours de doctorat en droit : René Capitant, Charles Eisenmann, Marcel Prélot et ... Robert Redslob. C'est Redslob qui accepta de présider son jury de thèse. C'est lui aussi qui préfaça son ouvrage sur l'Entente baltique qu'il fera paraître à Paris en 1939.¹³ Kazlauskas évoquera plus tard avec émotion cette collaboration : « *Mon association avec le professeur Redslob fut pour moi une véritable inspiration intellectuelle et patriotique pour accomplir quelque chose de positif et de durable pour mon pays natal.* »¹⁴ Durant le séjour du jeune Lituanien à Strasbourg (1935-1939), l'actualité en matière de droit international fut particulièrement intense : réarmement de l'Allemagne, remilitarisation de la Rhénanie, invasions de l'Éthiopie, de l'Autriche et du Territoire de Memel, accords de Munich, dépeçage de la Tchécoslovaquie ; autant d'évènements que Redslob analysa avec ses étudiants. Durant son séjour strasbourgeois, Redslob associa aussi l'étudiant de Kaunas aux travaux de la Section de l'étranger du Comité alsacien d'études et d'informations, un organe créé par le gouvernement français devant servir les intérêts français à l'étranger par l'intermédiaire de l'Alsace. Dirigé par le journaliste Jules Jaeger, le Comité publiait notamment la revue mensuelle de politique européenne *Rhin-Danube-Baltique*, dont le correspondant à Kaunas était Raymond Schmittlein.¹⁵ Après la guerre, et avec le soutien de Redslob en sa qualité de doyen de la faculté de droit, le Comité devint l'Institut des hautes études européennes, dont Kazlauskas fut fier d'être nommé membre consultant associé. Après avoir travaillé pour l'agence

¹² Philippe Edel, *op.cit.*, p. 192 (Données collectées par Julien Gueslin).

¹³ Bronius Kazlauskas, *L'Entente baltique*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1939.

¹⁴ Bronis Kaslas, *La Lituanie et la seconde guerre mondiale*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1981, p. XIII.

¹⁵ Voir également : Corine Defrance, « Raymond Schmittlein (1904-1974), médiateur entre la France et la Lituanie », *Cahiers Lituniens*, n°9, 2008, p. 18-23.

ELTA en 1940, puis à la faculté de droit de l'université de Vilnius (1941-43),¹⁶ Kazlauskas fuit le retour de l'Armée rouge en Lituanie et se réfugia dans la partie de l'Allemagne occupée par les alliés occidentaux. En 1946, il émigra aux États-Unis où, après avoir simplifié son nom en Kaslas, il fit une carrière universitaire, notamment comme professeur de sciences politiques et d'histoire moderne de l'Europe et directeur du département d'histoire de la Wilkes University, en Pennsylvanie. Il y poursuivit ses recherches historiques et politiques sur la question balte entamées à Strasbourg et dont il tira trois ouvrages.

Quant à Redslob, il suivit son université qui se replit à Clermont-Ferrand en septembre 1939, lors de l'évacuation de la ville de Strasbourg. De retour à Strasbourg en 1945, il fut élu l'année suivante doyen de la faculté de droit, ce qui fait de lui le seul universitaire à avoir occupé cette fonction successivement dans une université allemande puis française. Doyen honoraire à partir de 1953, il continua à donner des cours ou des conférences dans des universités à l'étranger, essentiellement en Allemagne (Heidelberg, Fribourg, Tübingen, Berlin, Munich), et à Paris, à l'Académie diplomatique internationale et à l'Institut des hautes études internationales. Il n'eut plus cependant de contact avec la Lituanie après son annexion par l'URSS. On rappellera que la plupart des personnalités qu'il avait rencontrées avant-guerre en Lituanie connurent un destin dramatique, conséquence du pacte Molotov-Ribbentrop : destitution, internement, déportation, exil, voire exécution sommaire. Seuls d'anciens étudiants lituaniens réfugiés à l'Ouest lui rendirent visite à Strasbourg, avant qu'il y décède en 1962, à 80 ans. La Bibliothèque nationale de Lituanie Martynas Mažvydas à Vilnius conserve toujours plusieurs de ses ouvrages et contributions de droit international datant de la période de l'entre-deux-guerres, provenant de l'ancienne bibliothèque de Stasys Lozoraitis.

¹⁶ Vytautas Andriulis, « Bronis Kaslas », *Visuotinė lietuvių enciklopedija*, Vilnius, 2006, T. IX.